



PLFSS 2015

Interventions de Jean-Frédéric Poisson, Président du Parti Chrétien-Démocrate, Député des Yvelines

Séance du 23 octobre 2014

Personne n'est hostile à la famille, ai-je précisé, ni à la sienne, ni à celles qui sont proches de nous, ni même sur le principe. Mais il faut tout de même préciser qu'il y a historiquement chez les socialistes – en France, mais pas seulement – une forme de réserve, de distance par rapport au fait familial, parce que la famille est le contraire de ce que les socialistes défendent depuis, sinon des siècles, du moins des décennies. Ils l'ont même écrit : je vous renvoie à un numéro de L'Hebdo des socialistes datant de novembre 1989, que vous retrouverez dans vos archives,...

Il est indiqué dans ce numéro, disais-je, que la famille est un creuset d'inégalités ; et c'est vrai, bien entendu. Je comprends que, de ce fait, vous soyez méfiants à l'égard d'un creuset d'inégalités : cette position est cohérente idéologiquement.

Dès lors, vous n'aimez pas l'idée selon laquelle il y a une politique redistributive des prestations familiales qui, elle, est sous condition de ressources et plafonnée pour les trois quarts des prestations délivrées par la Sécurité sociale ou par la Caisse nationale d'allocations familiales, la CNAF, tandis qu'un quart de ces prestations est dispensé de ces conditions de ressources, à savoir les allocations familiales. Vous n'aimez pas cette disparité et vous êtes en réalité en train d'intégrer cette politique allocataire qui ne dépend pas des ressources des familles dans l'ensemble du dispositif qui en dépend. Vous êtes en train de supprimer la différence, pourtant fondatrice dans la politique française, entre ce qui relève de la politique redistributive, qui est sociale et légitime, et ce qui relève de la politique de reconnaissance du fait familial, qui ne peut pas être soumise à condition.

Nous ne sommes pas d'accord sur ce point et nous ne nous rejoindrons jamais, chère collègue Sylviane Bulteau. Le problème n'est pas de savoir si les enfants en ont besoin ou pas ; il est de savoir si un enfant riche égale un enfant pauvre. Pour nous, oui ; pour vous, non !

Séance du 21 octobre 2014

Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, mesdames les rapporteuses, mes chers collègues, je n'ai pas l'habitude de dire du mal de mes collègues, mais j'ai beaucoup apprécié l'exposé de Mme Dumont, dont je ne tire pas tout à fait les mêmes conclusions qu'elle, comme je vais m'efforcer de le démontrer.

Madame la secrétaire d'État, chers collègues de la majorité, je suis prêt à accréditer la thèse selon laquelle les élus socialistes aiment la famille, même si cela relève de l'amour vache.

Pour faire écho aux propos tenus tout à l'heure par l'un de mes collègues, qui déclarait que le Gouvernement avait pris des mesures fortes, j'ajouterai que ce sont même des mesures violentes à l'égard des familles depuis quelques semaines – il suffit d'énumérer ce qu'il est advenu du quotient familial, de la prime à la naissance, du congé parental et, maintenant, des allocations familiales. Nous observons une sorte d'obsession à faire supporter aux familles une sorte d'incapacité à réformer, sur laquelle je reviendrai dans quelques instants.

Car, au fond, madame la secrétaire d'État, à part le Parti socialiste, qui est d'accord avec cette proposition ? Huit Français sur dix ? Lorsque vous leur expliquerez exactement ce dont il s'agit, ils seront sans doute moins nombreux !

À part le Parti socialiste, personne n'est d'accord. Les organismes publics qui se sont prononcés sur ce budget ont tous émis un avis défavorable. L'Union nationale des associations familiales parle de « scénario inacceptable ». L'Union des familles laïques, qui n'est pas un ennemi pour la majorité actuelle, parle de « trahison du Gouvernement et de la Sécurité sociale » – je cite le communiqué de presse qu'elle a publié. Peut-être les partenaires sociaux, qui sont à la tête des organismes de gestion, sont-ils au moins d'accord ? Même pas.

On finit donc par se dire que, si les citoyens sont d'accord, c'est peut-être parce qu'on ne leur a pas exactement expliqué ce dont il s'agissait. Or, de quoi s'agit-il donc ? Pas d'une modulation – ça, c'est de la rhétorique, c'est jouer sur les mots. L'irruption de cette distinction dans le débat sous forme d'amendement en commission, ce qui est certes légitime, les institutions le permettant, est toutefois est quelque peu subreptice. On assiste à des changements de pied incessants, avec des engagements du Président de la République et de Mme la ministre de la famille et des affaires sociales, suivis à tous moments de changements d'avis. Ce n'est pas sérieux.

En réalité, on introduit une rupture et un changement profonds dans la manière dont les prestations familiales et sociales sont versées dans notre pays. Il s'agit en effet d'une rupture d'équilibre entre les trois quarts des prestations familiales, qui sont versées sous condition de ressources et en prenant très légitimement en compte des plafonds de ressources ou des montants, et le quart restant, soit un peu plus de 12,3 milliards d'euros d'allocations familiales, qui n'a jusqu'à présent jamais fait l'objet de mesures d'exception. Il s'agit d'une rupture avec le principe selon lequel la protection sociale en France comporte des mesures qui concernent certaines personnes parce qu'elles n'ont pas assez de moyens et des droits consentis sans exception, sans restrictions et sans conditions.

Nous avons entendu exprimer à cette tribune cet après-midi, et même les jours précédents, la crainte qu'en rompant avec ce principe, vous ouvriez une brèche dans les conditions

générales d'attribution des prestations dans notre pays et qu'il soit un jour considéré comme légitime que vous remettiez en cause l'équilibre de l'assurance maladie et le versement de ses prestations. Le fait qu'il s'agisse d'un système assurantiel ne change rien : vous êtes en train de casser un principe sur lequel notre société est organisée depuis très longtemps.

Enfin, et il s'agit là d'un problème plutôt philosophique, alors que les allocations familiales sont la reconnaissance de l'existence de l'enfant, quel qu'il soit et où qu'il naisse, vous instaurez l'intégration des allocations familiales dans le régime de la redistribution financière, ce qui n'est ni l'esprit de la protection sociale en France, ni l'intérêt des familles. Votre modulation est donc un pur effet de rhétorique et il s'agit bien d'une rupture du principe d'universalité – toutes les gesticulations que vous pourrez faire avec des mots n'y changeront rien.

Vous nous dites qu'il s'agit de faire des économies. Est-ce sérieux ? L'idée de trouver de toute urgence 700 millions d'euros d'économies sur 55 milliards d'euros de prestations versées vous est-elle venue subitement voilà trois jours, en allumant la lumière ? S'il y avait une telle nécessité, pourquoi n'avez-vous pas trouvé cette somme ailleurs ? Tout simplement parce que vous avez renoncé, comme l'a excellemment exprimé tout à l'heure le président Accoyer, à réformer les structures et l'ensemble des prestations versées sous condition de ressources, car il est plus facile de ponctionner dans les poches des familles. C'est le choix que vous avez fait et c'est ce qui vous est reproché.

À la fin du compte, on nous dit que, finalement, tout cela sera largement compensé et que de reversements seront opérés. Ainsi, madame la secrétaire d'État chargée de la famille, vous évoquiez tout à l'heure à la tribune l'augmentation des moyens consacrés aux modes de garde, avec 275 000 places supplémentaires sous toutes leurs formes. Mais, madame la secrétaire d'État, qui va payer ça ?

Allez-vous une fois encore faire peser sur les collectivités locales le prix de cette politique que l'État n'a absolument pas les moyens de financer, et les caisses d'allocations familiales pas davantage ?

Vous nous annoncez donc, au détour de ces amendements de cette discussion, des mesures qui pèseront sur les communes.

Je ne veux faire de procès d'intention à personne, car chacun est attaché à sa famille, sans doute à celle de ses amis, et peut-être même à la famille en général, mais, très franchement, l'attention que vous témoignez à l'égard des familles de ce pays est bien particulière.